

## Table des matières

CODE WALLON DU PATRIMOINE	5
Titre 1 – Dispositions générales	7
Chapitre 1 – Cadre général	7
Chapitre II - Définitions	8
Titre II - Du patrimoine mondial	11
Titre III - De la Commission royale des monuments, sites et fouilles	13
Titre IV - Des inventaires du patrimoine et de la carte archéologique	15
Chapitre I - De l'inventaire régional du patrimoine	15
Chapitre II - Des inventaires communaux	15
Chapitre III - De la carte archéologique	18
Titre V - De la protection du patrimoine	21
Chapitre Ier - De la liste de sauvegarde	21
Chapitre II - Du classement d'un bien	22
Chapitre III - De la zone de protection	25
Chapitre IV - Des effets du statut de bien classé, inscrit sur la liste de sauvegarde, ou auquel s'appliquent provisoirement les effets du classement	25
Chapitre V - De la modification du statut de bien classé ou de zone de protection	27
Chapitre VI - Des écussons et des panneaux	27
Titre VI - Des actes et travaux sur les biens classés ou soumis aux effets du classement	29
Chapitre Ier - Dispositions générales	29
Chapitre II - De la première réunion de patrimoine	31
Chapitre III - De la deuxième réunion de patrimoine	34
Chapitre IV - Des réunions de patrimoine relatives à l'instruction et à la mise en œuvre des permis d'urbanisme se rapportant aux biens classés, inscrits sur la liste de sauvegarde, ou soumis provisoirement aux effets du classement	35
Titre VII - Des actes et travaux sur les biens patrimoniaux non visés au Titre VI	37
Titre VIII - Du patrimoine archéologique	39
Chapitre I - Dispositions générales	39
Chapitre II - Des découvertes fortuites et des opérations archéologiques d'utilité publique	44
Titre IX - Des dispositions opérationnelles et immobilières	51

Chapitre Ier - Des dispositions opérationnelles	51
Chapitre II - Des dispositions immobilières	60
Titre X - Des indemnités	63
Titre XI - De la connaissance et de la sensibilisation du public a la protection du patrimoine culturel immobilier	65
Titre XII - Des métiers du patrimoine	67
Titre XIII - Du domaine de la Région relevant du patrimoine	69
Dispositions modificatives, transitoires et finales	71